



Municipalité de
Saint-David

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2018 le conseil a adopté le règlement numéro 587-2018 intitulé : « Règlement décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2019 et les conditions de leur perception ».

Ce règlement a pour objet de fixer les taux de taxes pour l'année 2019 ainsi que les conditions de perception s'y rattachant.

Les personnes désirant prendre connaissance de ces règlements peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

Ces règlements entrent en vigueur ce 20 décembre 2018, jour de leur publication.

Donné à Saint-David, ce 20^e jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-huit.

**Sylvie Letendre, gma
directrice générale et
secrétaire-trésorière**